

AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS

Tous les papiers à réunir en fonction de votre situation.

N'ENVOYEZ PAS VOS PAPIERS AVANT LE RV ! VOUS DEVEZ LES GARDER AVEC VOUS !

LISEZ CE DOCUMENT. PERSONNE N'EST MORT EN LE LISANT !

GENERAL (Obligatoire)	2
Arrivés de l'étranger (Suisse) en France en 2024 : les papiers supplémentaires (en plus du reste)	2
Feuille Bleue : Revenus Français et Synthèse	2
Calcul des frais réels (sur France et/ou Suisse)	3
Charges déductibles	4
Réductions d'impôts	4
Crédits d'impôts	4
Feuille Rose : Revenus Suisses	4
Comptes en Suisse (tous : courants et épargne ! Obligatoire !)	4
Retraites, Pensions, Exonérations et charges spécifiques	5
Microentreprises/Libéraux/EURL etc...	5
Revenus fonciers (appartements/maison mis en location)	6
Locations meublées non professionnelles	6



GENERAL (Obligatoire)

- ☐ NUMERO FISCAL DES 2 DECLARANTS
- ☐ Codes de l'espace personnel www.impots.gouv.fr – **créer son espace personnel avant le RV si besoin et vérifiez votre MOT DE PASSE**

Arrivés de l'étranger (Suisse) en France en 2024 : les papiers supplémentaires (en plus du reste)

- ☐ Pièces d'identités et Livret de Famille/Actes d'Origines de toute la famille.
- ☐ Facture FRANCAISE Electricité/Eau/ Ordures Ménagères/Téléphone de moins de 3 mois.
- ☐ BAIL du logement OU ATTESTATION D'ACHAT DE LA MAISON
- ☐ Attestations de départ de la commune étrangère pour toute la famille.
- ☐ Preuves officielles de départ de l'étranger et d'arrivée en France (attestations de la commune étrangère, du service fiscal, etc.).
- ☐ Toutes les fiches de paie de tous les adultes pour 2024.
- ☐ Cartes Grises des véhicules MEME SI PAS FRANCAIS

Feuille Bleue : Revenus Français et Synthèse

- ☐ Fiche de paie française de décembre (ou fin de contrat) ou attestation fiscale de l'employeur français.
- ☐ Attestation fiscale de Pôle Emploi en cas de chômage en 2024
- ☐ Relevé de la Caisse de Congés indépendante (CP BTP, CI BTP, etc...).
- ☐ Pensions Alimentaires reçues en 2024
- ☐ Rentes de retraites, de pensions, de maintien de salaires
- ☐ Maladie/Maternité en 2024 : bilan CPAM des Indemnités Journalières (télécharger sur ameli.fr)
- ☐ Si Affection Longue Durée exonérante ou Accident du Travail : justificatif de la CPAM.
- ☐ Tout autre document donné par l'employeur français en fin d'année ou début d'année en cours

Calcul des frais réels (sur France et/ou Suisse)

Pour rappel, déclarer des frais réels implique la conservation des justificatifs. Ils peuvent être demandés à tout moment par l'administration fiscale.

Frais kilométriques :

- ☐ OBLIGATOIRE : Nombre PRECIS de jours travaillés (planning, attestation employeur ou autre justificatif).
- Vous devez avoir fait préalablement le calcul du nombre de jours travaillés en 2024. Il sera impossible de le faire le jour même. Si vous n'avez pas de justificatif, nous en discuterons.
- ☐ OBLIGATOIRE : Nombre de km allers-retours
- ☐ OBLIGATOIRE : Chevaux fiscaux ou cartes grises des véhicules
- Si vous avez changé de véhicule ou de lieu de travail ou de lieu d'habitation en cours d'année, il faut une date précise, un calcul du nombre de jours travaillés AVANT le changement puis APRES le changement. Idem pour les KM. Il sera impossible de mesurer cela durant le RV, il faut que vous ayez fait les calculs AVANT.
- ☐ OBLIGATOIRE pour justifier les frais kilométriques : factures d'entretien des véhicules, contrôles techniques et cartes grises.

Autres frais liés aux véhicules :

- ☐ Si emprunt pour achat de véhicule : tableau amortissement du prêt ou synthèse « intérêts et capital » de l'année
- ☐ Si véhicule en leasing : montant mensuel/annuel du leasing, location de la batterie, frais d'entretien et toutes les factures.
- ☐ Autoroutes françaises ou suisses : tickets d'achat des vignettes ou photos des vignettes, ou factures liberTpass
- ☐ Justificatifs des Frais de parking

Frais de repas :

- ☐ Si cantine : factures ou tickets de cantine.
- ☐ Si repas à l'extérieur : facturettes.

Autres frais réels :

- ☐ Frais de transport en commun : factures
- ☐ Factures de frais de formation ou de concours : factures, dates, planning, nbre de km parcourus, frais de repas.
- ☐ Dates et/ou justificatifs de frais de missions professionnelles non pris en charge par l'employeur (km, logement, repas).
- ☐ Justificatifs d'achat de matériels et de vêtements professionnels. Interdiction d'acheter des vêtements « civil ».

Frais de Double résidence :

Pour rappel la double résidence est acceptée en cas de mutation pour une période d'un an maximum, sauf cas exceptionnels (conjointes commerçants, chefs d'entreprises, enfants en garde alternée, élus locaux).

- ☐ Justificatifs des loyers
- ☐ Justificatifs des charges de logement (électricité, eau, assainissement, ordures ménagères, taxe d'habitation et taxe foncière, frais de syndic).
- ☐ Nbre annuel d'allers-retours vers le domicile initial

Charges déductibles

- ☐ Plan Epargne Retraite (PER, PERCO, PERP, Madelin) : Bilan Annuel
- ☐ Pension alimentaire versée à des tiers : montant + coordonnées des personnes + justificatif de ressources inférieures au smic si ascendant ou enfant majeur (demander modèle attestation à C.A.L.M.).
- ☐ CNTFS : Cotisation annuelle 2024 – téléchargez votre attestation sur votre espace en CNTFS
- ☐ Rachat de trimestre de retraite : Bilan annuel
- ☐ Dépenses d'accueil dans les établissements spécialisés dans la dépendance (EPHAD) : Bilan annuel

Réductions d'impôts

- ☐ Engagement associatif/politique/syndical : preuve d'engagement 2024
- ☐ Engagement associatif/politique/syndical : Feuille de Calcul CALM et CERFA signé/tamponné par votre association.
- ☐ Don aux associations d'intérêt général (pompiers, téléthon, resto du cœur..) : reçus fiscaux pour 2024
- ☐ Enfants scolarisés au collège/lycée/études supérieures : nombre au 31 décembre 2024
- ☐ Cotisations Syndicales ou politiques : reçu annuel 2024
- ☐ Prime de survie ou épargne-handicap : bilan annuel

Crédits d'impôts

- ☐ Garde d'enfant moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2024 :
 - PAJEMPLOI - Bilan annuel (à télécharger)
 - Factures Crèche / Périscolaire
- ☐ Service à la personne/emploi à domicile : factures des entreprises agréées
- ☐ Travaux en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale
- ☐ Travaux dans la résidence principale - dépenses en faveur de la transition énergétique : factures détaillées
- ☐ Si vous avez un doute quant aux sommes (matériel sans la pose) éligible, merci de faire au préalable vérifier vos factures auprès de adil25@wanadoo.fr avec scans des factures pour connaître le montant à déduire et la ligne

Feuille Rose : Revenus Suisses

- ☐ Certificats de salaire ou LOHNAUWEISS 2023 et 2024 obligatoires si existant (fourni par employeur).
- ☐ TOUTES LES FICHES DE PAIES 2024.
- ☐ Pensions et Rentes Suisses : Justificatifs des pensions ou rentes Indemnités Journalières Maladie,
- ☐ Bilan des Allocations Familiales suisses versées en 2024.
- ☐ Bilan des intérêts des comptes épargne et placements.
- ☐ Tout autre document donné par l'employeur suisse en fin d'année ou début d'année en cours.

Comptes en Suisse (tous : courants et épargne ! Obligatoire !)

- ☐ RIB des comptes Suisses avec adresse de la banque
- ☐ Identité/coordonnées des co-détenteurs

Retraites, Pensions, Exonérations et charges spécifiques

- ☐ Pensions et Rentes Suisses : Justificatifs des pensions ou rentes Indemnités Journalières Maladie, Accident du Travail, Retraites, Pensions de réversion.
- ☐ Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin
- ☐ Investissements PINEL, DUFLLOT, SCELLIER, CENSI-BOUVARD, MALRAUX : montant total de l'investissement et report
- ☐ Intérêts des prêts étudiants contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008
- ☐ Souscription au capital de petites et moyennes entreprises
- ☐ Souscription de parts de FCP dans l'innovation.

Microentreprises/Libéraux/EURL etc...

- ☐ Numéro SIRET et
- ☐ Codes de connexion urssaf ou
- ☐ Bilan annuel comptable fourni ou
- ☐ Bilans de la Maison des Artistes ou Autre soutien comptable.

Revenus fonciers (appartements/maison mis en location)

Merci de calculer AVANT le RV tous les chiffres du tableau « Réfléchir ses fonciers » fourni par C.A.L.M. dans les annexes.
Pour rappel, C.A.L.M. n'est pas un cabinet d'Experts-Comptables.

- ☐ SYNDIC DE COPRO : le bilan annuel des charges 2024 ou les 4 appels de fonds 2024 PLUS le bilan de 2023 avec le solde du comptes charges.
- ☐ BANQUES : TABLEAUX d'AMORTISSEMENT OU DECOMPTES ANNUEL INTERETS/CAPITAL/ASSURANCE des prêts immobiliers
- ☐ AGENCES IMMOBILIERES : Bilan fiscal annuel 2024
- ☐ ASSURANCES : Propriétaire non Occupant, Garanties Loyers Impayés ET ASSURANCE DE L'EMPRUNT (voir si banque ou autre)
- ☐ TAXES FONCIERES 2024
- ☐ Les avis de paiement des ordures ménagères 2024 sauf si au nom du locataire
- ☐ LOYERS : Les montants des loyers perçus SANS les charges 2024 et la projection 2024
- ☐ Les baux avec noms de chaque locataire, leurs dates d'arrivées et de départ 2024
- ☐ Les factures de dépenses d'entretien, réparation, amélioration, (noms et adresses des artisans ou magasins de fournitures obligatoires) 2024
- ☐ Les lettres recommandées pour les charges et caution non récupérées au départ des locataires 2024
- ☐ Les factures des indemnités d'éviction ou frais de relogement 2024
- ☐ LOUEURS DE MEUBLÉS : Les codes de connexion aux espaces impôts.gouv.fr « PRO » pour les loueurs de meublés.
- ☐ EXPERTS-COMPTABLES : Liasses fiscales des LMNP en réel simplifié et des SCI IS
- ☐ SCI IR : Bilan annuel avec division entre associés et codes de connexion à l'espace impôts.gouv.fr « PRO ».

**AUCUNE DEDUCTION « A PEU PRES » : DEMANDEZ VOS BILANS A VOS
BANQUES, VOS ASSURANCES, VOS SYNDIC ET AGENCES IMMOBILIERES
AVANT DE VENIR ET PRENEZ RV POUR MI MAI.
S'IL Y A CONTROLE FISCAL VOUS ETES SEUL RESPONSABLE.**

Locations meublées non professionnelles

- ☐ Numéro SIRET
- ☐ Si régime micro : revenu brut annuel sans aucun abattement
- ☐ Si régime réel : liasse fiscale du comptable

Préparez vos revenus fonciers au nu réel

Revenus fonciers 2024			
		Estimation	Réel
211	Loyer		
215	TOTAL RECETTES		
221	Frais Administratif (agence immo/secretariat/notaire)		
222	Frais administratif : 20€/appart		
223	Assurance loyers impayés		
223	Assurance Propriétaire non-occupant		
223	Assurance de l'emprunt immobilier		
total ligne 223		-	
224	Provision pour travaux (versé au syndic)		
224	Frais de travaux (payés à une entreprise ou par vous-même)		
total ligne 224		-	
227	Taxes foncières		
	Avance de charges communes année N		
	Charges communes année N-1		
229	Les 4 acomptes de Syndic de 2024		
230	Les 4 acomptes de Syndic de 2023		
250	Intérêts de l'emprunt		
260	TOTAL IMPOSABLE		

Préparez vos frais réels : attention vérifiez quel tableau est le vôtre
Salarié classique, Hôtellerie/Restauration, Soignant, Ouvriers, Intérimaires

Valable pour chaque membre du foyer fiscal (si 2 adultes : papiers des 2 adultes)

A REMPLIR AVANT LE RDV : METTEZ LE NOMBRE DE JOURS DANS LES CASES

Où vous êtes allé au travail (attention aux jours de télétravail ou aux jours de chômage partiel)

Vous étiez l'année dernière intérimaire, personnel soignant ou ouvrier en équipe. Vos frais réels sont plus difficiles à calculer que pour les salariés classiques. Voici quelques tableaux à remplir en fonction de votre situation.

SALARIÉS CLASSIQUES

Janvier :Juillet :

Février :Août :

Mars :Septembre :

Avril :Octobre :

Mai :Novembre :

Juin :Décembre :

SALARIÉS DE L'HOTELLERIE-RESTAURATION

PLANNING JOURS DE TRAVAIL DECLARANT n° (complétez pour qui est ce planning SVP)			
2024			
	Journée avec 1 service	Journée avec 2 services	Dont journée avec coupure de + 3h (A/R en +)
janvier			
février			
mars			
avril			
mai			
juin			
juillet			
août			
septembre			
octobre			
novembre			
décembre			
Total			

PERSONNEL SOIGNANT

	PLANNING JOURS DE TRAVAIL DECLARANT n° ... (complétez pour qui est ce planning SVP) A chaque fois précisez : le nombre du mois ET si vous avez accès à la cantine (C) ou pas (PC)					
	2024					
	jours 8h	nuit 8h	jours 12h	nuits 12H	samedi	dimanche/jours fériés
janvier						
février						
mars						
avril						
mai						
juin						
juillet						
août						
septembre						
octobre						
novembre						
décembre						
Total						

OUVRIERS EN EQUIPE

	PLANNING JOURS DE TRAVAIL DECLARANT n° ... (complétez pour qui est ce planning SVP) A chaque fois précisez : le nombre du mois ET si vous avez accès à la cantine (C) ou pas (PC)					
	2024					
	matin	jours	après-midi	nuits	samedi	dimanche et jours fériés
janvier						
février						
mars						
avril						
mai						
juin						
juillet						
août						
septembre						
octobre						
novembre						
décembre						
Total						

INTERIMAIRES : si vous avez travaillé pour plusieurs employeurs en MEME TEMPS - imprimez et remplissez plusieurs tableaux bleus.

PLANNING JOURS DE TRAVAIL DECLARANT n° (complétez pour qui est ce planning SVP)						
A chaque fois précisez : le nombre du mois ET si vous avez accès à la cantine (C) ou pas (PC)						
2024						
	Lieu du chantier	Nombre de jours sur ce chantier	Repas fournis? Oui/Non	Voiture utilisée?	Chevaux fiscaux de la voiture?	KM payés par l'employeur?
janvier						
février						
mars						
avril						
mai						
juin						
juillet						
août						
septembre						
octobre						
novembre						
décembre						
Total						

PREPAREZ TOUT CECI BIEN A L'AVANCE POUR VOTRE RV.

JE SUIS AIDE-SOIGNANT/E ou INFIRMIER/E A DOMICILE.
OU JE SUIS DANS LE BTP ET JE VAIS SUR DES CHANTIERS.
J'AI DES FRAIS DE KILOMETRES REMBOURSES QUI SONT PAYES ET RENTRENT DANS
MON CERTIFICAT DE SALAIRE, SOIT EN LIGNE 1, SOIT EN LIGNE 13.

NOMBRE DE KILOMETRES PARCOURUS DANS LE CADRE PROFESSIONNEL ET REMBOURSES SUR LA FICHE DE PAIE

Janvier :	Juillet :
Février :	Août :
Mars :	Septembre :
Avril :	Octobre :
Mai :	Novembre :
Juin :	Décembre :

MONTANT EN CHF QUI APPARAÎT DANS LA FICHE DE PAIE

Janvier :	Juillet :
Février :	Août :
Mars :	Septembre :
Avril :	Octobre :
Mai :	Novembre :
Juin :	Décembre :

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR EN CAS DE CONTRÔLE FISCAL

Je soussigné représentant de l'entreprise

Certifie que ces frais sont des frais de mission professionnelle dont le salarié a fait l'avance et que nous lui avons remboursé dans ses fiches de paie. Ces montants sont repris dans le certificat de salaire.

DATE, LIEU, SIGNATURE ET TAMPON DE L'EMPLOYEUR

.....

**JE SUIS BENEVOLE MEMBRE DU CONSEIL
D'UNE ASSOCIATION D'INTERET GENERAL INSCRITE AU JOURNAL OFFICIEL
FRANCAIS**

Calcul des Frais

1. Frais de déplacement :

a. Déplacements réguliers :

Nbre d'allers-retours effectués : _____

Nbre de KM par allers-retours : _____

Total de km réguliers : _____

Chevaux fiscaux du véhicule : _____

Total à déclarer : _____

b. Déplacements ponctuels :

Nbre d'allers-retours effectués : _____

Nbre de KM par allers-retours : _____

Total de km ponctuels : _____

Chevaux fiscaux du véhicule : _____

Total à déclarer : _____

c. Autres frais de déplacement :

Frais d'hébergement : _____ + _____ + _____ = _____

Frais de repas pris durant déplacements : _____ + _____ + _____ = _____

Frais de parking : _____

Frais de transports autres : trains, avion, transports collectifs : _____

2. Autres frais :

a. Frais vestimentaires :

Tenues spécifiques achetées : _____ + _____ + _____ + _____ = _____

Nettoyage des tenues spécifiques (250€ pour tenues très sales, 100€ pour tenues sales, 50€ pour tenues propres) : _____

b. Frais alimentaires :

Frais alimentaires : _____ + _____ + _____ + _____ = _____

c. Frais d'achat de petit matériel :

Frais de matériel : ____ + ____ + ____ + ____ = ____

d. Mise à disposition de matériel personnel :

Valorisation du matériel mis à disposition en comparaison avec une location : ____ + ____ + ____ + ____ = ____

Total à déclarer :

Déclarez la somme telle quelle, le calcul de votre déduction se fait automatiquement.

Dons à des organismes d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique : case 7UF

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté : case 7UD

Calcul de l'avantage fiscal

Dons à des organismes d'intérêt général ou reconnu d'utilité publique

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un don de 50 € ouvre par exemple droit à une réduction d'impôt de 33 €, un don de 100 € à une réduction de 66 €, etc.

Votre revenu imposable estimatif de l'année en cours : ____

Revenu imposable X 20% = montant maximum de la réduction = ____

Montant à déclarer X 66% = montant de la réduction accordée = ____

Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté

La réduction d'impôt est de 75 % des versements retenus dans la limite de 537 €. La fraction au-delà de 537 € ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant donné.

Votre revenu imposable estimatif de l'année en cours : ____

Revenu imposable X 20% = montant maximum de la réduction = ____

Jusqu'à 716€ de don : montant déclaré X 75% = ____

Après 716€ de don : montant à déclarer X 66% = montant de la réduction accordée = ____

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions, sauf cas particuliers.

Montant immédiat de la réduction = montant maximum de la réduction = ____

Montant reportable l'année d'après = montant de la réduction accordée - montant maximum = ____

ATTENTION, VOTRE ASSOCIATION DOIT VOUS REMETTRE UN FORMULAIRE CERFA SIGNÉ ET TAMPONNÉ QUI REPREND CES INFORMATIONS

